

Gérard CAUDRON



Maire

Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

**Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2,

Considérant la nécessité de lutter et de ralentir le COVID-19, limitant l'accès aux jardins familiaux, il convient de modifier notre arrêté 2020-27232 du 20 mars 2020

**N° 2020-27236**

**ARRETONS**

**Article 1.**

L'article 1 de notre arrêté n°2020-27232 est modifié comme suit :

A compter du 4 Avril 2020 l'accès des jardins familiaux sera limité à 20 personnes maximum, et chacun sera tenu de respecter les gestes barrières, les distances de sécurité et les consignes sanitaires, sous le contrôle des responsables de groupe, jusqu'à nouvel ordre pour les sites suivants :

- Jardins familiaux Promenade Urbaine du Sart,
- Jardins familiaux rue Yves Decugis,
- Jardins familiaux rue Montaigne,
- Jardins familiaux chemin de la Plume d'Ange,
- Jardins familiaux rue de la Justice,
- Jardins familiaux ruelle de l'Hospice,
- Jardins familiaux chemin de la Bascule,
- Jardins familiaux rue du Docteur Roux
- Jardins familiaux rue du Lieutenant Colpin,
- Jardins familiaux rue des Fiacres,
- Jardins familiaux rue des Comices,
- Jardins familiaux allée des Foyers,
- Jardins familiaux Maison des Genêts,
- Jardins familiaux sentier Pierre et Marie Curie,
- Jardins familiaux rue Mangin,
- Jardins familiaux rue la Fontaine.

**Article 2.**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

**Article 3.**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de Métropole Européenne de Lille,
- SDIS 59 Direction Générale Opérationnelle CS 2068- 59028 Lille Cedex,
- Police municipale de Villeneuve d'Ascq.

Fait à VILLENEUVE D'ASCQ,  
Le 02 avril 2020,  
Le Maire,

Gérard CAUDRON.

Affiché le

Hôtel de Ville - BP 80089 - 59652 Villeneuve d'Ascq Cedex  
Tél. : 03 20 43 50 50  
www.villeneuedascq.fr - gcaudron@villeneuedascq.fr